

Réforme du Sénat

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends ici la parole au sujet de cette résolution et cela, essentiellement à titre personnel. Je prends la parole à partir des banquettes libérales et encore, des premières banquettes. Je connais bien et j'appuie les résolutions politiques de mon parti que je me propose d'exposer à la Chambre, et j'appuie les vues de notre chef. Toutefois, je tiens à présenter ici quelques réactions personnelles car je crois pouvoir contribuer tout aussi bien ainsi au débat.

Le problème fondamental que pose le Sénat, c'en est un à mon avis de légitimité. Le Sénat jouit d'un pouvoir énorme qui est légalement et constitutionnellement équivalent au pouvoir de la Chambre.

M. Ellis: En apparence.

M. Kaplan: Mon ami, l'auteur de la motion, dit qu'il s'agit d'un pouvoir apparent. Le pouvoir est réel. Le pouvoir est constitutionnellement valable. Aucune loi ne peut être promulguée au Canada sans que l'autre endroit l'étudie et l'adopte. Par conséquent, le pouvoir est réel, mais il n'est pas légitime, car les Canadiens savent, tout comme les sénateurs, et beaucoup d'entre eux l'ont dit, qu'il serait inacceptable que les sénateurs usent de ce pouvoir avec autant de fierté et d'ardeur que nous.

Nous parlons et nous prenons les décisions au nom des Canadiens, et nous sommes mandatés pour ce faire. La composition de la Chambre est telle que nous représentons les Canadiens et nous accepterions difficilement que l'autre endroit renverse nos décisions, même s'il a constitutionnellement le pouvoir de le faire.

Cela constitue un dilemme pour les sénateurs. Je suppose qu'ils tiennent à jouer leur rôle, mais compte tenu de l'organisation actuelle, ils risquent ce faisant d'annuler le travail de la Chambre. Il y a vraiment quelque chose qui cloche au Sénat, et je crois que c'est son absence de légitimité.

Je ne crois pas que cette résolution règle vraiment ce problème de légitimité. L'auteur de la motion a signalé dès le départ qu'il ne tenait pas à parler de la représentation proportionnelle du Sénat. Je comprends qu'il ait choisi de ne pas en parler, mais il me semble que c'est un élément essentiel du programme de réforme du Sénat.

Je veux me pencher là-dessus un instant, car autrement, il ne sert pas à grand chose d'essayer de faire valoir carrément les idées véhiculées dans cette résolution. Il faut réformer le Sénat dans le sens préconisé par notre parti lors de son congrès national, à savoir que chaque province devrait être représentée par le même nombre de sénateurs. Cela donnera peut-être un choc au député d'en face s'il ignorait que notre parti a adopté une résolution en ce sens. Mais cette résolution prévoit bel et bien que le parti libéral du Canada préconise un Sénat élu où toutes les provinces seraient également représentées.

Cela veut dire que le Yukon, s'il obtient le statut de province, ou que la petite Île-du-Prince-Édouard compteraient le même nombre de sénateurs que l'Ontario et le Québec. Nous faisons cette proposition pour faire ressortir la nécessité d'avoir

des régions qui se sentent représentées ici. C'est particulièrement important du fait du comportement du présent gouvernement face au développement régional et aux priorités régionales. Le gouvernement s'était engagé vis-à-vis des programmes régionaux. Un fois au pouvoir, il accorde les contrats et les travaux selon des critères politiques. Qu'il me suffise de rappeler aux députés l'affaire des CF-18.

M. Daubney: Hors-sujet.

M. Kaplan: J'estime que cela fait partie du sujet. Je pense que les gens sont d'avis que si toutes les provinces avaient le même nombre de voix au Sénat on pourrait mettre fin à ce genre d'abus. On ne peut pas espérer que le Sénat fasse quelque chose tel qu'il est, car il n'est pas représentatif. Si les sénateurs étaient choisis en nombre égal dans toutes les provinces, comme le recommande le parti libéral, les gens se tourneraient vers le Sénat. S'il y avait une défense contre ce que fait le gouvernement, elle pourrait s'organiser au Sénat, choisi comme nous le recommandons.

● (1720)

Lorsque l'on regarde le principe de représentation dans cette Chambre, qui est proportionnel à la population, on peut se demander pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard devrait avoir le même nombre de représentants que l'Ontario et si cela fonctionnerait. Nous pensons que oui. Le meilleur exemple est peut-être celui des États-Unis où le Rhode Island a le même nombre de sénateurs que la Californie ou New York. Pourtant, ça marche. Ce serait un moyen de montrer aux Canadiens que le Sénat a un droit légitime d'intervenir dans nos procédures. Dans ces conditions les Canadiens l'accepteraient.

Je voudrais maintenant en venir au deuxième point, celui de savoir si les sénateurs devraient être choisis autrement que par élection. La résolution à l'étude propose qu'ils soient choisis pour moitié selon la procédure actuelle et pour l'autre moitié par les gouvernements provinciaux. Notre résolution demande des élections directes.

Je voudrais essayer de convaincre le député des avantages d'une élection. J'ai entendu ses arguments lorsqu'il a parlé de la question. Je crains fort que dans un Sénat comme celui qu'il propose, une province aux prises avec un problème désespéré serait tentée de déléguer à Ottawa un groupe sachant fort bien que tous ces gens seraient remplacés de temps à autre, au moment des élections. Ce groupe serait envoyé à Ottawa, afin de défendre la position du gouvernement provincial du jour. Je peux fort bien imaginer un gouvernement provincial utilisant cette tribune, afin de donner à certains de ses membres la possibilité de se faire valoir sur la scène nationale, d'améliorer leur image, afin de se présenter à la direction d'un parti ou de se porter candidat dans une circonscription libre lors d'une future élection provinciale, ou quelque chose du genre. En d'autres termes, avec ce genre de formule, surtout du fait de la disposition relative aux nominations, je peux fort bien imaginer des sénateurs venant ici avec un programme spécial à l'esprit.